

Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) en FIR Paris LFFF, à l'occasion de "La Grande Armada 2019"

En vigueur : Du 04 au 17 juin 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Rouen Vallée de Seine LFOP, Deauville Normandie LFRG, Le Havre Octeville LFOH

ACTIVITÉ

3 zones réglementées temporaires (ZRT) sont créées à l'occasion de la 7e édition de l'Armada de Rouen, au profit des manifestations nautiques qui se dérouleront à Rouen, sur la Seine ainsi qu'en rade du Havre et de Deauville.



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 éd. 2019

ZRT Rouen Armada :**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

du 04 au 17 juin : SR-30 - SS+30

INFORMATION DES USAGERS

Rouen ATIS: 120.730 MHz
Rouen TWR: 120.200 MHz
Paris INFO: 125.700 MHz

GESTIONNAIRE

Rouen TWR

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions des zones à statut particulier avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf :

- aéronefs mandatés par l'organisateur et autorisés par la DSAC Ouest,
- aéronefs d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.

Pour ces aéronefs, PPR Rouen TWR 120.200 MHz 5 minutes avant l'entrée ou la sortie de la ZRT.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte fournis par Rouen TWR

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales**

Cercle de 2.3 NM de rayon centré sur : 49°26'37" N - 001°04'35" E

Limites verticales

SFC - 1500 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

L'entrée et la sortie de la ZRT Rouen Armada s'effectuent par les 3 points VFR suivants :

- Bihorel: 49°28'36"N - 001°08'11"E
- Deville: 49°28'55"N - 001°00'45"E
- Rouvray: 49°23'33"N - 001°03'39"E

ZRT Alpha Armada :**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

du 04 au 07 juin, et les 16 et 17 juin : SR-30 - SS+30

INFORMATION DES USAGERS

Deauville ATIS: 119.180 MHz (pendant les horaires ATS de l'organisme)
 Deauville TWR: 118.300 MHz (pendant les horaires ATS de l'organisme)
 Deauville INFO: 120.350 MHz (pendant les horaires ATS de l'organisme)
 Le Havre INFO: 135.200 MHz
 Paris INFO: 125.700 MHz

GESTIONNAIRES

Deauville APP, Le Havre

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions des zones à statut particulier avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf :

- aéronefs mandatés par l'organisateur et autorisés par la DSAC Ouest,
- aéronefs d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.

SERVICES RENDUS

Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes gestionnaires

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales**

49°27'24"N - 000°11'54"E
 49°33'18"N - 000°43'13"E
 49°29'21"N - 001°03'16"E
 49°24'03"N - 001°03'14"E
 49°20'34"N - 001°01'11"E
 49°25'12"N - 000°11'54"E
 49°27'24"N - 000°11'54"E

À l'exclusion des parties interférentes avec les zones LF-P 27, LF-P 28 et la ZRT Rouen Armada définie supra.

Limites verticales

SFC - 1500 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Au-dessus de la ZRT Alpha Armada, il est recommandé aux équipages de laisser la Seine à gauche, et de ne pas évoluer au-dessus des navires.
 À l'intérieur de la ZRT Alpha Armada, les aéronefs assurent l'anticollision selon la règle « voir et éviter ».

ZRT Bravo Armada :**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

du 04 au 06 juin, et les 16 et 17 juin : SR-30 - SS+30

INFORMATION DES USAGERS

Deauville ATIS:	119.180 MHz (Pendant les horaires ATS de l'organisme)
Deauville TWR:	118.300 MHz (Pendant les horaires ATS de l'organisme)
Deauville INFO:	120.350 MHz (Pendant les horaires ATS de l'organisme)
Le Havre INFO:	135.200 MHz
Paris INFO:	125.700 MHz

GESTIONNAIRES

Deauville APP, Le Havre

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions des zones à statut particulier avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf :

- aéronefs mandatés par l'organisateur et autorisés par la DSAC Ouest,
- aéronefs des administrations de l'État,
- CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome du Havre Octeville en évitant le survol des voiliers,
- CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome de Deauville Normandie en évitant le survol des voiliers,
- aéronefs d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT, après contact préalable auprès de l'organisateur (Tél : 06 76 04 46 39).

SERVICES RENDUS

Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes gestionnaires

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales**

49°35'53"N - 000°10'54"W
 49°43'00"N - 000°04'34"E
 49°42'24"N - 000°11'29"E
 49°31'21"N - 000°00'17"W
 49°27'43"N - 000°07'07"E
 49°27'24"N - 000°11'54"E
 49°25'12"N - 000°11'54"E
 la côte atlantique française
 49°19'39"N - 000°00'11"E
 49°35'53"N - 000°10'54"W

À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P 28

Limites verticales

SFC – 2500 FT AMSL